



Université Alassane Ouattara

.....
SCOLARITÉ CENTRALE

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS 2024-2025

Le Président de l'Université Alassane Ouattara, Professeur KOUAKOU Koffi, informe les bacheliers de 2024, orientés dans ladite université, et l'ensemble des étudiants, que **les inscriptions et réinscriptions, au titre de l'année académique 2024-2025**, se dérouleront suivant le calendrier ci-dessous :

- **du lundi 07 octobre 2024 au vendredi 08 novembre 2024 : Inscriptions** des bacheliers de 2024 orientés à l'UAO.
- **du lundi 28 octobre 2024 au mardi 31 décembre 2024 : Réinscriptions** des étudiants déjà inscrits à l'UAO.

Procédure d'inscription

1. Payer les frais d'inscription sur **TrésorMoney-TrésorPay**, à partir de la syntaxe ***760*25141#**.
2. Se rendre sur le site **www.inscriptionsup.net** muni de son code de paiement, du numéro de téléphone ayant servi pour le paiement, de son Identifiant Permanent, de sa carte nationale d'identité, et d'une photo d'identité numérique, pour imprimer sa fiche d'inscription (quittance).
3. **Se rendre à la Scolarité** muni des pièces suivantes :
 - la fiche d'inscription imprimée en ligne ;
 - la photocopie de l'Attestation de réussite au Bac 2024, accompagnée de l'originale ;

- la photocopie de la CNI ou du certificat de nationalité ;
- deux photos d'identité récentes, de même tirage et en couleur.

4. Procéder à l'**établissement de la carte d'étudiant**, dans la salle de réunions de la Scolarité Centrale, muni de la quittance et du récépissé d'inscription.

Procédure de réinscription

1. **Vérifier les informations** relatives à son dernier résultat sur le site www.inscriptionsup.net, en cliquant sur l'onglet **consulter dossier**.
2. Si rien n'est à signaler, **procéder au paiement** des frais d'inscription sur **TrésorMoney-TrésorPay**, à partir de la syntaxe ***760*25141#**.
3. En cas de désaccord avec les informations présentes sur www.inscriptionsup.net, **faire une réclamation** en cliquant sur l'onglet "**Réclamation**".
4. Après le paiement, se rendre de nouveau sur www.inscriptionsup.net avec une photo numérique, pour **imprimer sa fiche** de réinscription (la quittance).
5. **Se rendre à la Scolarité** muni de la quittance, du récépissé d'inscription de l'année en cours, et de la carte d'étudiant de la dernière inscription.
6. Procéder à l'**établissement de la carte d'étudiant**, ou à la pose du sticker, dans la salle de réunions de la Scolarité Centrale, muni de la quittance et du récépissé d'inscription de l'année en cours.



Bouaké, le 02 octobre 2024

[Signature]
Le Directeur de la Scolarité

Prof. SORO Donissongui